

COMPTE – RENDU

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 FEVRIER 2009

SIEGE SOCIAL - GUEUX

<u>Nombre de conseillers :</u>		
En exercice : 51	Présents : 42	Date de convocation : 17 février 2009
Votants : 44		Date d'affichage : 17 février 2009

L'an deux mil neuf, le 26 février, le Conseil de la Communauté de Communes CHAMPAGNE - VESLE légalement convoqué, s'est réuni publiquement à Gueux, sous la présidence de M. Luc BZDAK, Président.

Etaient présents tous les membres en exercice à l'exception de :

M.Alain CULLOT (représenté par M.Luc BZDAK), M.Jean-Claude LAMPE (représenté par M. Jean-Claude CONREAU), Mme Marie-Luce HAYON (excusée), MM Jean-Yves LEROY, Laurent SANTAMANS, Philippe CAUSSE, Guy DELONG, Bernard BACARISSE, Hubert CROZAT.

Monsieur Jacques BOURGOGNE a été élu secrétaire.

M. Luc BZDAK remercie les membres de l'assemblée de leur présence et souhaite la bienvenue aux membres suppléants.

Il demande si des remarques sont à formuler sur le compte-rendu de la réunion du 27 janvier 2009.

Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Monsieur Luc BZDAK indique que dorénavant la lecture des comptes-rendus ne sera plus faite par les Vice-Présidents. En effet, il précise que ceux-ci sont adressés à tous les délégués avant la réunion du Conseil Communautaire, chacun devra en avoir pris connaissance avant le conseil. Les délégués pourront poser des questions au Vice-président concerné s'ils souhaitent de plus amples renseignements. Monsieur Philippe FENEUIL, premier Vice-président approuve ces propos.

Monsieur Luc BZDAK débute la séance en rappelant les thèmes abordés lors de la commission assainissement, à savoir :

- Assainissement à Jouy-lès-Reims,
- Programme des petites et moyennes opérations,
- Programme des opérations des eaux pluviales de 2010,
- Assainissement des eaux usées avec les consultations pour le diagnostic,
- Assainissement général des communes de Bouilly et Courmas avec les réseaux, la station d'épuration,
- Assainissement général de la commune de Sermiers avec les réseaux, les stations d'épuration et les travaux privatifs de raccordement sur les habitations,
- La lagune de Chamery, son étude de modernisation et son extension,
- Pour les communes de Faverolles-et-Coëmy et Treslon une étude diagnostique pour les travaux à venir,
- Commune d'Ecueil, une consultation pour une étude diagnostique,
- Des études préalables pour le lotissement « le Parc » à Pargny-lès-Reims,

Monsieur le Président demande s'il est nécessaire de débattre sur ces thèmes. Aucune question n'est posée.

Il aborde ensuite les questions diverses de cette commission :

- Programmation des études diagnostiques pour les communes de Thillois et Champigny-sur-Vesle,
- La maîtrise d'œuvre d'assainissement collectif du lotissement du Parc à Pargny-lès-Reims,
- Proposition d'un avenant n°8 au contrat d'affermage,
- Le contrat de prestation vidange et curage des débourbeurs déshuileurs au Parc Millésime et sur la commune de Gueux,
- Projet de travaux sur le génie civil de la station d'épuration de Les Mesneux,
- Les branchements ERDF des postes de refoulement des communes de Sermiers, Bouilly et Courmas,
- Station d'épuration de Muizon, quelques dysfonctionnements signalés en cours de résolution,
- Mise en place de SOFREL S550 (télésurveillance des stations de relevage),
- Demande d'adhésion au Syndicat Intercommunal d'aménagement du bassin de la Vesle (SIABAVE) pour la compétence SAGE.

Après cette présentation, Monsieur Luc BZDAK demande s'il y a des questions à poser à Monsieur Francis BLIN, Vice-président en charge de cette commission,

Monsieur Michel FRUIT prend la parole pour connaître la date de remise en service de la station d'épuration de Les Mesneux. Il précise qu'il y a beaucoup de travaux à mettre en oeuvre.

Monsieur Francis BLIN répond que dans un premier temps, une délibération va être prise pour désigner l'entreprise et précise qu'à ce jour aucune date n'est définie.

Monsieur Francis BLIN apporte quelques informations complémentaires concernant les petites et moyennes opérations. L'entreprise SO LO TRA engage les travaux à partir du 4 mars 2009. De plus, il signale que, dans le cadre des opérations d'eaux pluviales de 2010, un courrier a été adressé aux communes concernées afin de les informer de la visite de la commission assainissement. Les communes ne figurant pas dans la liste des travaux programmés feront l'objet d'une deuxième visite.

Monsieur Francis BLIN fait lecture des délibérations relatives à l'assainissement.

Etude-diagnostic des réseaux d'assainissement des 8 communes raccordées et de la station d'épuration de Muizon : signature des pièces relatives au marché d'étude et à la demande de subvention.

Le Conseil Communautaire,

Vu l'avis de la commission d'assainissement en date du 02 octobre 2008 et du 09 décembre 2008 décidant de procéder à une étude diagnostic des réseaux et de la station d'épuration de Muizon ainsi que le zonage d'assainissement des communes de Muizon, Gueux, Janvry, Germigny, Rosnay, Vrigny, Coulommes-la – Montagne et Trigny,

Vu le résultat de la consultation BOAMP ED0109,

Après en avoir délibéré,

- DECIDE**
- de réaliser une étude diagnostic des réseaux d'assainissement des communes de Muizon, Gueux, Germigny, Janvry, Rosnay, Vrigny, Coulommes-la-Montagne, Trigny, de la station d'épuration de Muizon ainsi que les zonages d'assainissement des huit communes,
 - de retenir le bureau d'étude AUSTRAL Ingénierie et Environnement pour un montant global de 77 160,00 € HT.

SOLLICITE l'octroi d'une subvention au taux le plus élevé auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour la réalisation de cette étude diagnostic et pour la réalisation des zonages d'assainissements des communes de Muizon, Gueux, Germigny, Janvry, Rosnay, Coulommes la Montagne et Trigny.

AUTORISE le Président à signer tout acte et toute pièce relative à ce dossier.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité

**Création des réseaux de collecte des eaux usées de la commune de Sermiers
Marché complémentaire de travaux n°3**

Le Président expose aux membres de l'assemblée qu'en cours d'exécution des travaux et à la demande du maître d'ouvrage, il s'est avéré nécessaire de prendre en considération les travaux complémentaires concernant :

- Mise en place d'un massif drainant rue des Près des Bourgs à Sermiers

La commission assainissement a émis un avis favorable à la passation du marché complémentaire, régi par l'article 35-II-5 du Code des Marchés Publics, pour le montant mentionné ci-dessous.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

Vu sa délibération n°37/2003 en date du 26 juin 2003, décidant la réalisation de l'assainissement général de la commune de Sermiers,

Vu sa délibération n° 29/2006 en date du 29 juin 2006, autorisant le Président à signer les marchés de travaux de collecte des eaux usées de Sermiers.

AUTORISE le Président à signer le marché complémentaire n°3 de travaux avec l'entreprise MARTINS TP pour le montant précisé dans le tableau ci-dessous :

Montant en € HT	TVA 19,6%	Montant en € TTC
7 793,69€	1 527,56€	9 321,25€

Cette délibération est approuvée à l'unanimité

Commune de Faverolles-et-Coëmy et Treslon : Travaux assainissement eaux usées

Le Président rappelle aux membres de l'assemblée que par délibération n° 05/2007 en date du 28 mars 2007, la Communauté de Communes Champagne Vesle avait décidé de réaliser une étude diagnostic des réseaux d'assainissement et ouvrages des communes de Treslon et Faverolles et Coëmy.

La prise en considération de l'état actuel des ouvrages, ainsi que l'augmentation à venir de la population a conduit le bureau d'étude à proposer les travaux suivants :

Mise en place d'une nouvelle station d'épuration d'une capacité de 1070 EH (équivalent habitants), le raccordement de Coëmy. Le montant des travaux est estimé à 960 850 € HT.

Sur proposition de la commission d'assainissement,

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de réaliser les travaux suscités après consultation et choix d'un maître d'œuvre.

SOLLICITE auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, une subvention au taux le plus élevé.

Avant de procéder au vote de cette délibération, Monsieur Henri FOURNIER souhaite connaître le délai pour la réalisation de ces travaux. Monsieur Francis BLIN répond que ceux-ci ne seront pas réalisés avant 2010. Il ajoute que le choix du lieu dans la commune avec les propriétaires des terrains est en cours de négociation.

Monsieur Hubert HOFMMANN voudrait connaître le taux de la subvention concernant ces travaux.

Monsieur Francis BLIN répond qu'il pense obtenir une aide entre 35 et 40 %. Il ajoute que les aides sont plus élevées pour les stations que pour les réseaux.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité

Autorisation donnée au Président à signer l'avenant n° 8 au contrat d'affermage

Le Président informe les membres de l'assemblée que les réseaux publics d'assainissement ainsi que les ouvrages de refoulement et de traitement des eaux usées des communes de Bouilly, Courmas et Serriers sont terminés et réceptionnés.

En conséquence ces ouvrages doivent être intégrés à l'inventaire annexé au contrat d'affermage pour en formaliser l'exploitation par la délégation du service public de l'assainissement collectif : Lyonnaise des Eaux-SUEZ.

Sur proposition de la commission de délégation de service public lors de sa réunion du 18 février 2009,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Président à signer avec la Lyonnaise des Eaux SUEZ l'avenant n°8 au cahier des charges du service d'assainissement réceptionné le 25 juin 1990 à la Sous Préfecture de Reims.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité

Contrat de prestation de service pour le curage de 4 débourbeurs déshuileurs

Le Président rappelle aux membres de l'assemblée que dans le cadre de sa compétence de gestion des réseaux d'eaux pluviales urbaines, il est spécifié que la Communauté de Communes Champagne Vesle doit assurer l'entretien des ouvrages de dépollution de ces eaux.

La Communauté de Communes Champagne Vesle dispose de 2 ouvrages sur le Parc Millésime et 2 sur la commune de Gueux. Afin d'améliorer plus efficacement la qualité des rejets, la commission assainissement, lors de sa réunion du 16 février 2009, propose de signer un contrat de prestation de service avec la Lyonnaise des Eaux SUEZ pour lui confier ces travaux.

La collectivité versera au délégataire une prestation annuelle reposant sur deux campagnes annuelles planifiées d'entretien des séparateurs d'hydrocarbures, le traitement des résidus hydrocarbonés et la Taxe Générale Activité Polluante (TGAP) s'y afférant. Le forfait d'entretien annuel s'applique à concurrence d'une rotation de 20 m³ en centre agréé pour un coût annuel :

Forfait d'entretien :	7 126 € HT
Traitement des résidus hydrocarbonés :	405 € HT la tonne
TGAP :	10,03 € HT la tonne

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

EMET un avis favorable pour la réalisation de la vidange des débourbeurs déshuileurs du Parc Millésime et de la commune de Gueux.

AUTORISE le Président à signer le contrat de prestation de service.

A l'issue de cette lecture, Monsieur Francis BLIN indique que l'échéance de ce contrat est de deux ans et renouvelable trois fois pendant un an.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité

Travaux sur génie civil de la station d'épuration de Les Mesneux

Le Président expose aux membres de l'assemblée que le bassin décanteur de la station d'épuration de Les Mesneux construit en 1973 fait apparaître de nombreuses fissures et dégradations. De même, le local technique dont l'enduit extérieur est cloqué.

En relation avec notre fermier, le service technique a consulté plusieurs entreprises spécialisées pour remédier à ces problèmes.

L'entreprise ETANDEX présente l'offre la mieux disante pour un montant de 50 000 € HT auxquels s'ajoutent les frais de vidange du bassin par le fermier pour un montant estimé à 9 900 € HT.

Ces travaux consistent en :

- arrêt, by-pass et vidange du clarificateur par le fermier,
- intérieur du bassin : traitement des fissures et pénétrations à l'aide de mortier et résine,
- bande de roulement : démolition complète, mise en place de connecteurs et filants sur tout le pourtour, application de mortier,
- ravalement extérieur : décapage, ouverture des fissures et revêtements d'imperméabilisation,
- local technique : Enlèvement enduit cloqué, mise en place d'un grillage, application d'un enduit de finition.

La commission assainissement, lors de sa réunion du 16 février 2009, a émis un avis favorable à la réalisation de ces travaux.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

ACCEPTE la réalisation des travaux ci-dessus énumérés avec l'entreprise ETANDEX pour le génie civil et la prestation de vidange du bassin par le fermier,

SOLLICITE auprès de l'Agence de l'eau Seine Normandie une subvention au taux le plus élevé,

AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité

Demande d'adhésion au S.I.A.BA.VE dans le cadre de la compétence SAGE
--

Dans le cadre d'une gestion cohérente et plus rationnelle de la mise en valeur et de protection quantitative et qualitative des ressources en eau superficielle et souterraine et des écosystèmes aquatiques, ainsi que la préservation des zones humides sur le territoire de ses communes membres, il est proposé d'adhérer au Syndicat Mixte Intercommunal d'Aménagement du Bassin de la Vesle (S.I.A.BA.VE.).

Le Conseil communautaire,

Vu l'exposé du dossier,

Vu la Loi n° 99 – 586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu la Loi n° 2004 – 809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu la circulaire NOR / LBL /B / 04 / 10075 / C de la DGCL en date du 15 septembre 2004 relative aux nouvelles dispositions concernant l'intercommunalité introduite par la Loi « Liberté et Responsabilité Locale »,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-17 et L.5211-20,

Vu le décret n°2007-1213 du 10 août 2007 relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux et modifiant le code de l'environnement,

Vu l'arrêté préfectoral du 19 mai 2008, portant modification des statuts de la Communauté de Communes Champagne Vesle,

Après en avoir délibéré,

DEMANDE l'Adhésion de la Communauté de Communes Champagne Vesle au Syndicat Mixte Intercommunal d'aménagement du Bassin de la Vesle (**S.I.A.BA.VE.**) pour la mise en œuvre et la gestion de la compétence optionnelle « Elaboration et animation du SAGE Aisne Vesle Suipe ».

Cette délibération est approuvée à l'unanimité

Monsieur Luc BZDAK énumère les différents points qui ont été évoqués lors de la commission Sécurité.

- Rappel 2008 – Marché de travaux :
Des réparations ont été effectuées sur certains poteaux incendie pour un montant de 10 497,94 € TTC. Sur l'exercice 2008, il y a encore des factures qui n'ont pas encore été réglées.
- Création de poteau incendie :
Six poteaux ont été posés.
- Bassin de Savigny :
Ces travaux non pas été effectués en 2008, ils sont actuellement en cours de réalisation. Monsieur Bzdak explique que l'entreprise avait remis un devis d'un montant de 10 394,14 € TTC qui a été accepté par la commission sécurité. Il ajoute que l'exécution de ces travaux pose quelques difficultés. L'intérieur du réservoir est en mauvais état. Il suggère de ne pas refaire ces travaux comme cela avait été prévu initialement. Des travaux complémentaires et supplémentaires sont à prévoir. Un devis sera demandé auprès de l'entreprise.
 - Sécurité incendie :
La fourniture de la peinture jaune pour la signalisation des poteaux incendie est à la charge des communes.
- Demandes 2009 :
Les marchés de travaux comprendront les essais de pression de la 2^{ème} tranche. Monsieur Philippe FENEUIL intervient pour signaler que le tableau des essais de pression permettra de répondre aux renseignements qui sont demandés dans les permis de construire. Monsieur Luc BZDAK indique que ce courrier a été adressé uniquement aux communes sur lesquelles les essais ont été effectués.
- Réserves incendie :
Des réserves incendie sont à prévoir sur la commune de Champigny-sur-Vesle. Trois propositions ont été présentées. La commission a décidé de retenir la citerne souple. La SNCF ne souhaite pas que cette citerne soit enterrée aux abords de ses ouvrages.

Il est rappelé que le 14^{ème} rassemblement des pompiers aura lieu le samedi 28 mars 2009 à Ormes.

Le Président précise que le Capitaine Hubert DEGREMONT signale chaque année un nombre de Sapeurs Pompiers décroissant. Monsieur Bzdak propose de motiver la population afin d'avoir un corps de Sapeurs Pompiers stable en effectif.

Monsieur Michel SUPPLY indique que dans le cadre de l'organisation du rassemblement prévu à Ormes, tous les délégués communautaires sont conviés à ce rassemblement ainsi qu'au repas à la Salle des Fêtes de Les Mesneux.

Monsieur Luc BZDAK donne la parole à Monsieur Jean-Claude CONREAU pour la présentation du compte-rendu de la commission scolaire.

Il précise que plusieurs consultations ont été lancées pour les travaux des écoles. L'estimation de ces travaux s'élève à 200 000 €.

Il dresse la liste des travaux dans les différentes écoles :

Ecole de Gueux

La cour de l'école sera refaite entièrement par l'entreprise SO LO TRA (20 000 € TTC).

Ecole primaire de Pargny-lès-Reims

Un devis a été transmis pour réaliser une issue de secours (6 000 €).

Ecole de Villedommange

Le carrelage de l'école est en mauvais état il doit être refait. Un devis sera demandé afin de pouvoir réaliser ces travaux pendant les grandes vacances.

Ecole de Rosnay

Le remplacement du chauffage de l'école va être entrepris. La commission a estimé ces travaux à 40 000 €, aucun devis n'a été demandé.

Ecole de Muizon

Le changement des stores est estimé à 24 000 €.

Ecole primaire de Gueux

La remise en peinture de six classes va être réalisée (10 000 €)

Le remplacement de 34 stores extérieurs est prévu (11 500 €.)

Ecole maternelle de Gueux

- Remise en peinture d'une classe et rénovation de faux plafonds.

- Rénovation des sanitaires (3 000 €.)

Ecole de Champigny-sur-Vesle

Réfection de la chape et étanchéité de la toiture (14 000 € .)

Réfection complète de la peinture (29 000 €.)

Remplacement de la chaudière (5 000 €.)

Ecole maternelle de Champigny

Réfection du grillage autour de la toiture suite à la présence de nuisibles (3000 €)

Réfection des faux plafonds (3000 €).

Monsieur Jean-Claude CONREAU précise que pour ces travaux, nous devrions obtenir 20 000 € de subventions.

Ecole de Muizon, il avait été décidé de changer les sanitaires comme à l'école de Gueux. Toutefois et compte tenu de l'importance de ces travaux, il a été décidé de les programmer pour 2010.

Il annonce qu'il a reçu une délibération de la commune de Savigny-sur-Ardres concernant l'implantation de la future école. Cette délibération précise que si le site de Savigny-sur-Ardres n'était pas retenu, cette commune se retirerait du projet.

Après ces propos, Monsieur Luc BZDAK explique que la commission va se réunir et fera une proposition d'implantation au Conseil Communautaire.

Monsieur Jean-Claude CONREAU indique que lors de la prochaine réunion de la commission scolaire, le sujet sera évoqué et les membres voteront à bulletins secrets. Cette délibération sera soumise au bureau et au Conseil Communautaire. Il insiste sur le fait qu'une décision soit prise dans les meilleurs délais.

Monsieur Luc BZDAK donne la parole à Monsieur Germain RENARD pour la présentation de la commission communication.

Monsieur Germain RENARD précise que la plaquette communautaire a été distribuée auprès des habitants et qu'ils trouvent le format de celle-ci plus pratique.

Il annonce qu'une journée portes ouvertes de notre bâtiment communautaire va être organisée le samedi 25 avril 2009 de 14h à 17h. Lors de cette journée, la commission souhaite la présence d'Intermezzo, du Sycomore et des Sapeurs-Pompiers. Il y aura l'exposition concernant la biodiversité qui sera mise à notre disposition par le Conseil Régional.

Monsieur Germain RENARD souhaite la présence du personnel communautaire selon les disponibilités de chacun.

Une personne intervient pour expliquer que le contenu du site internet de la Communauté de Communes n'est pas assez exhaustif et qu'il souhaiterait qu'une information le SYCOMORE soit mise en ligne pour les habitants.

Monsieur Germain RENARD répond que les membres de la commission réfléchissent sur le site internet.

Monsieur Michel FRUIT informe les membres de l'assemblée qu'actuellement le SYCOMORE a embauché une personne pour travailler sur la mise en place d'un site internet.

Monsieur Germain RENARD ajoute que la présence d'un lien de ce site vers celui de la communauté de communes serait intéressant. Il précise qu'Intermezzo souhaite faire également un lien.

Monsieur Luc BZDAK reprend la parole pour développer les points de la commission aménagement et développement économique.

ZAC Sud de Thillois

Monsieur BZDAK indique qu'un accord devrait être prochainement finaliser entre la société SOPIC NORD et le groupe SCHULLER concernant l'ancien terrain « VOLVO ».Celui-ci porterait sur une attribution de 12 000 m2 de en faveur du groupe SCHULLER pour accueillir des activités essentiellement liées à l'automobile et un pôle commercial. Toutefois la création d'une issue de secours, demandée et prévue, devra être prise en considération dans l'aménagement de ce secteur.

Il donne la parole à Monsieur Jean POUGET pour que celui-ci donne son avis sur la demande de la société MORONI d'exploiter une installation classée sur le territoire de la commune de Rosnay.

Monsieur Jean POUGET indique que cette entreprise a fait une demande pour exploiter une carrière dans le but d'extraire du sable. La commune a délibéré favorablement. Par la suite cette société rétrocédera les terrains dès que le remblaiement sera effectué. La commune récupérera ainsi 10 à 12 hectares de terrain.

Monsieur Germain RENARD intervient pour préciser que le conseil municipal de Muizon va également donner un avis favorable tout en faisant remarquer que le trafic routier sera plus important.

Centre d'Enfouissement des Déchets non dangereux à Pargny-lès-Reims

Monsieur Luc BZDAK donne quelques précisions concernant l'extension de ce centre qui est actuellement exploité par la société Sita Dectra. Cette entreprise demande la poursuite de son activité sur la commune de Pargny-lès-Reims, à proximité de la commune de Coulommes-la-Montagne. Les membres du Conseil de cette commune ont refusé à l'unanimité l'extension de cette exploitation.

Il donne la parole à Monsieur René DESSAINT, Maire de Pargny-lès-Reims afin de connaître son avis.

Monsieur DESSAINT explique que la société Sita Dectra a demandé de poursuivre son activité d'extension sur la commune de Pargny-lès-Reims sur une superficie de 10 hectares à côté du site actuel. Ce projet est en concurrence avec un autre site basé à Beine Nauroy. Le plan département de traitement des ordures ménagères et des déchets ultimes prévoit de ne conserver qu'un seul site pour le nord du Département. La décision finale revient au Préfet. L'enquête publique se terminait le jeudi 26 février, le commissaire enquêteur doit rendre sa décision au Préfet pour le 15 mars 2009. Les membres du Conseil Municipal ont voté à 6 voix pour et 4 voix contre pour cette extension.

Monsieur Luc BZDAK intervient pour préciser que ce site apporte des nuisances olfactives sur le territoire de la commune de Coulommes-la-Montagne. Il explique que le Conseil Municipal n'a pas souhaité l'extension de ce site car la commune est confrontée à ce problème depuis une dizaine d'années.

Michel SUPPLY explique que le Conseil Municipal de Ormes a voté à l'unanimité contre l'extension. Sa commune est impactée également par les vents dominants. De plus le captage d'eau potable est à proximité de ce site.

Monsieur Claude MAUPRIVEZ annonce que la commune de Bouilly a émis aussi un avis défavorable à l'unanimité pour les raisons suivantes :

- nuisances olfactives,
- ce site est à proximité du groupe scolaire de Pargny-lès-Reims.

Il précise que le site de Beine Nauroy est situé à plusieurs kilomètres des habitations et plus près du SYVALOM pour les déchets ultimes.

Monsieur Jean-Pierre RONSEAUX annonce que le Conseil Municipal de Gueux a voté contre également afin de préserver la nappe.

Monsieur Stéphane DAUTREVILLE précise que la commune de Jouy-lès-Reims a voté majoritairement contre. Les raisons sont les mêmes que pour les communes précédentes .De plus un lotissement vient d'être créé à proximité.

Monsieur le Maire de Méry-Prémecy indique que son Conseil Municipal n'a pas encore délibéré.

Monsieur Christophe GRILL, de Sacy indique que le Conseil Municipal a voté contre. La raison principale est la situation de ce site à proximité de l'appellation champagne.

Monsieur Jacques BOURGOGNE intervient et informe l'assemblée que les membres du conseil de Thillois n'ont pas délibéré contre cette extension (2 abstentions et 1 opposition).

Les communes de Villedommange et de Vrigny sont contre à l'unanimité.

Monsieur Francis TREMLET indique que ce site rapporte 7 729 € pour la Communauté de Communes Champagne Vesle. Monsieur René DESSAINT ajoute que pour la commune de Pargny-lès-Reims, si ce site disparaît, il y a une perte de 20 000 € de taxe professionnelles sans compter les indemnités (1,50 € par tonne entrante).

Monsieur René DESSAINT souhaite apporter quelques explications concernant les différentes nuisances énoncées précédemment. Il explique que depuis la création de ce site les récoltants manipulant n'ont pas perdus de clients. Le prix de la vigne n'a pas baissé, le patrimoine bâti se vend toujours. Concernant le classement au Patrimoine mondial de l'Unesco, une commission est passée et n'a pas émise d'observations particulières. Monsieur Philippe FENEUIL ajoute qu'il est d'accord avec Monsieur le Maire de Pargny concernant le patrimoine mondial.

Centre de stockage des déchets non dangereux à Pargny-lès-Reims

Le Président informe les membres de l'assemblée que par courrier en date du 24 novembre 2008, Monsieur le Préfet de la Marne lui demande un avis motivé de la Communauté de Communes sur la demande de la société Sita Dectra qui sollicite l'autorisation d'une part, d'exploiter un centre de stockage de déchets non dangereux et d'autre part, d'instituer des servitudes d'utilité publique sur le territoire des communes de Pargny-lès-Reims et Coulommès-la-Montagne.

Le dossier a été étudié par la commission développement économique lors de sa réunion du mardi 9 décembre 2008 à laquelle était invité Monsieur le Maire de Pargny-lès-Reims et un conseiller municipal de la commune de Coulommès-la-Montagne ayant en charge de ce dossier.

A la suite de la présentation de celui-ci et après avoir entendu les avis des représentants des deux communes concernées, les membres de la commission se sont exprimés individuellement.

Il en ressort que ce projet n'apporte peu d'intérêts (financiers et économiques) pour la Communauté de Communes et surtout ne correspond pas à l'image du développement économique souhaité par les élus.

A l'issue de ces discussions, les membres de la commission ont voté.

Le résultat est le suivant : 4 avis défavorables et 3 abstentions

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

EMET, à la majorité des voix (32 contre, 10 abstentions et 2 pour) un avis défavorable à la demande de la société Sita Dectra qui sollicite l'autorisation d'une part, d'exploiter un centre de stockage de déchets non dangereux et d'autre part, d'instituer des servitudes d'utilité publique sur le territoire des communes de Pargny-lès-Reims et Coulommes-la-Montagne.

**Demande d'autorisation d'exploiter une installation classée
sur le territoire de la commune de Rosnay**

Le Président informe les membres de l'assemblée que par courrier en date du 13 janvier 2009, Monsieur le Préfet lui a demandé un avis motivé de la Communauté de Communes sur la demande de la société MORONI d'exploiter une carrière sur le territoire de la commune de Rosnay.

Cette demande a été étudiée par la commission développement économique lors de sa réunion du jeudi 12 février 2009 à laquelle était invité un conseiller municipal de la commune de Rosnay.

A la suite de la présentation de ce dossier et, après avoir entendu l'avis du représentant de la commune de Rosnay, la commission a émis, à l'unanimité, un avis favorable à la demande de la société MORONI dans une perception de développement économique de ladite commune sans entraîner de nuisances.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

EMET, à la majorité des voix (42 pour, 2 abstentions) un avis favorable à la demande de la société MORONI pour exploiter une carrière sur le territoire de la commune de Rosnay.

**Autorisation donnée au Président à signer deux conventions avec
le Centre de Gestion de la Marne**

Le Président informe les membres de l'assemblée que l'article 24 de la loi n°84-53 prévoit que les Centres de gestion peuvent assurer toute tâche en matière de retraite et d'invalidité des agents pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics. Ils sont habilités à recueillir, traiter et transmettre aux régimes de retraite, les données relatives à la carrière et aux cotisations des agents. Enfin, ils apportent leur concours aux régimes de retraite pour la mise en œuvre du droit à l'information des actifs sur leurs droits à retraite.

A cet effet, le Centre de gestion de la Marne a signé une convention de partenariat allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2010 avec la Caisse des dépôts et consignations agissant en tant que gestionnaire de la CNRACL.

Néanmoins, les dispositions législatives renvoient également à la conclusion d'un cadre contractuel définissant le rôle d'intermédiation du Centre de Gestion à l'égard des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

En conséquence, le Centre de gestion de la Marne propose d'intervenir auprès des collectivités par le biais de deux conventions selon les missions définies dans la convention de partenariat avec la CDC et en

soutien de ce partenariat :

- convention relative aux missions exercées dans le cadre du partenariat entre le Centre de Gestion de la Marne (CDG) et la Caisse des dépôts et consignations (CDC),
- convention relative aux prestations facultatives assurées par le Centre de gestion en soutien du partenariat CDG/CDC.

Considérant l'intérêt de ces deux conventions dans le cadre de la gestion du personnel communautaire,

Sur proposition du bureau communautaire lors de sa réunion du mardi 17 février 2009,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Président à signer les deux conventions ci-dessus dénommées.

Questions diverses

Un élu pose une question à Monsieur Michel FRUIT, Président du SYCOMORE, pour la mise en place de containers concernant la collecte des appareils électroménagers. Le ramassage de ces appareils pourrait être effectué par une société spécialisée dans nos déchetteries.

Monsieur Michel FRUIT répond que cette prestation sera mise à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Sycomore.

Monsieur Philippe FENEUIL demande s'il y aura également ce système pour la récupération des seringues .

Monsieur Michel FRUIT répond que pour le moment il y a des désaccords. Il explique que ce système est à la charge des professionnels médicaux. Ils ont l'obligation de le faire. .

Monsieur Michel FRUIT ajoute que le fonctionnement du Sycomore se passe bien.

Monsieur Hubert HOFFMANN intervient pour préciser que les déchets sanitaires ne peuvent pas être transportés dans les véhicules privés des aides-soignantes. Il demande qu'un système de collecte soit instauré.

Monsieur Michel FRUIT répond que le problème n'est pas la collecte mais la récupération de ces déchets.

Monsieur Luc BZDAK propose de signer une convention avec les partenaires médicaux.

En conclusion, Monsieur Michel FRUIT rappelle à l'assemblée que la compétence de SYCOMORE est la gestion des ordures ménagères.

Monsieur Luc BZDAK informe l'Assemblée que le prochain conseil communautaire aura lieu le jeudi 26 mars 2009 à 20h30 au siège de la Communauté de Communes Champagne Vesle.

A l'issue de ce débat plus aucune question n'étant posée, la séance est levée.

**_*_*_*_*_*_*_

